

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2227

12 septembre 2008

SOMMAIRE

Advent Mango 4	106880	Maremco (Morocco) Real Estate Develop- ment SCA	106868
Advent Mango 5	106882	Matrix European Prime Property Fund One S.A.	106854
Advent Mango 6	106880	Matrix La Gaude Property S.à r.l.	106853
Advent Mango 7	106881	Matrix La Gaude S.A.	106852
Aigle Aviation S.à r.l.	106882	Matrix Property Fund Management (Lu- xembourg) S.A.	106853
Anglo American Investments 4 S.à r.l. ..	106870	Medical Property Holdings S.à r.l.	106878
Archimédial S.A.	106885	Mediterranea Finance S.A.	106851
Bellgrove Holding S.à r.l.	106865	MH Germany Property XIV S.à r.l.	106855
Bevington Sàrl	106850	Mourant Luxembourg S.A.	106882
Blue Holding Luxembourg S.à r.l.	106854	MSEOF Airport S.à r.l.	106880
Bosting Holding S.à r.l.	106871	Nibsys	106870
Calidad S.A.	106853	Nile Investments S.A.	106887
Capitalpost Luxembourg S.à r.l.	106852	Puukeskus HoldCo S.à r.l.	106896
CCP Investment Board European Holdings S.à r.l.	106872	Rail Route Lux S.à r.l.	106879
Cobelfret Luxembourg S.A.	106874	Riverways SA	106869
Conway S.A.	106869	Riverways SA	106869
Dalkia S.A.	106873	Robeco Luxembourg S.A.	106878
December International S.à r.l.	106881	Robeco Luxembourg S.A.	106873
Detion Luxembourg Holdings S. à r. l. ..	106881	Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l.	106879
EN-NEO Solar GmbH	106883	Société de Vente de Machines Outils S.A.	106855
EPF Garden Towers S.à r.l.	106896	Société Maritime Luxembourgeoise S.A.	106868
Expanco S.A.	106854	TCP Luxembourg Holdings S.à r.l.	106872
Garibaldi S.C.S.	106866	Team Relocations S.A.	106878
Ice Investment S.A.	106867	TECH Finance S.à r.l.	106851
Immovalux S.à r.l.	106852	Terra International S.A.	106892
inside and more	106867	Tiar Publications S.à r.l.	106855
JB Honoré S.à r.l.	106872	Visavis Editions S.A.	106870
Kampf Sport Federatioun Lëtzebuerg ..	106874	Waterways S.A.	106850
Kuranda S.A.	106866		
Latin American Funds S.A.	106873		
Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l.	106890		
Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.	106888		

Bevington Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.712.672,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.228.

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 19 mars 2008 que:

1. RBC Trust Company (Jersey) Limited, ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1PB, enregistré à Jersey sous le numéro 1223, agissant en sa capacité de trustee du trust Hands Number 1 Children's Settlement a cédé, avec effet au 19 mars 2008, 428.148 parts sociales de la Société à Inchlayre Limited ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, enregistré à Jersey au numéro 100101, agissant en sa capacité de general partner de Bevington Holdings L.P., établi à Jersey et ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB.

2. RBC Trust Company (Jersey) Limited, ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1PB, enregistré à Jersey sous le numéro 1223, agissant en sa capacité de trustee du trust Hands Number 2 Children's Settlement a cédé, avec effet au 19 mars 2008, 428.148 parts sociales de la Société à Inchlayre Limited ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, enregistré à Jersey au numéro 100101, agissant en sa capacité de general partner de Bevington Holdings L.P., établi à Jersey et ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB.

3. RBC Trust Company (Jersey) Limited, ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1PB, enregistré à Jersey sous le numéro 1223, agissant en sa capacité de trustee du trust Hands Number 3 Children's Settlement a cédé, avec effet au 19 mars 2008, 428.148 parts sociales de la Société à Inchlayre Limited ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, enregistré à Jersey au numéro 100101, agissant en sa capacité de general partner de Bevington Holdings L.P., établi à Jersey et ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB.

4. RBC Trust Company (Jersey) Limited, ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1PB, enregistré à Jersey sous le numéro 1223, agissant en sa capacité de trustee du trust Hands Number 4 Children's Settlement a cédé, avec effet au 19 mars 2008, 428.148 parts sociales de la Société à Inchlayre Limited ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, enregistré à Jersey au numéro 100101, agissant en sa capacité de general partner de Bevington Holdings L.P., établi à Jersey et ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB. .

5. Rankin Limited, ayant son siège social au 116 Main Street, P.O. Box 3342, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques au numéro 1044010, a cédé, avec effet au 19 mars 2008, 40 parts sociales de la Société à Inchlayre Limited ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, enregistré à Jersey au numéro 100101, agissant en sa capacité de general partner de Bevington Holdings L.P., établi à Jersey et ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB.

6. Levoire Limmited, ayant son siège social au 116 Main Street, P.O. Box 3342, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques au numéro 1044010, a cédé, avec effet au 19 mars 2008, 40 parts sociales de la Société à Inchlayre Limited ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, enregistré à Jersey au numéro 100101, agissant agissant en sa capacité de general partner de Bevington Holdings L.P., établi à Jersey et ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2008111742/1035/49.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04219. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008

Messieurs Freddy Bracke, Ludovicus Renders, Frank van Krimpen et les Sociétés NOVOLUX S.A. et SOMARLUX S.A. sont renommés administrateurs.

Monsieur Paul Bertolo est renommé commissaire aux comptes.

La société BDO Compagnie Fiduciaire est renommée Réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

CERTIFIE CONFORME

L. Renders / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008111904/1380/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Mediterranea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.451.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 05 août 2008 à 09.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Sandrine CECALA, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Giacomo BATTERA, employé privé, né le 29 août 1973 à Venise en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

BANQUE DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2008111875/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

TECH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.580.

L'Associé unique de Tech Finance S.à r.l. (la "Société") a pris les résolutions suivantes en date du 8 août 2008:

- de démissionner Mr Izhak Reuveni, ayant son adresse au Zsindely U. 14/B, 1025 Budapest, Hungary, en qualité de gérant avec effet immédiat;

- de démissionner CMS Management Services S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant avec effet immédiat;

- de prendre note du changement d'adresse de Mr Doeke van der Molen au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, 8 août 2008.

Doeke van der Molen

Gérant et Mandataire

Référence de publication: 2008111877/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Capitalpost Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 96.976.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 janvier 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Antonius (Ton) ZWART de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait analytique conforme

Par: Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008111878/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Matrix La Gaude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.780.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 janvier 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Antonius (Ton) ZWART de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait analytique conforme

Par Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008111879/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Immovalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 129.442.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008112048/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10770. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.910.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 2 juin 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Antonius (Ton) ZWART de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait analytique conforme

Par Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008111880/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Matrix Property Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.097.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 janvier 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Antonius (Ton) ZWART de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Verwaltungsratsmitglied» et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait analytique conforme

Par Jacques de Patoul

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008111886/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Calidad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.866.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008112049/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10773. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Matrix European Prime Property Fund One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.098.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 janvier 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Antonius (Ton) ZWART de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Verwaltungsratsmitglied» et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait analytique conforme

Par Jacques de Patoul

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008111887/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.250.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

Extrait du contrat de cession de parts de la société du 9 juillet 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 9 juillet 2008, Mr Alois Johann Bauer a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 200,000 parts sociales de catégorie B, à Deukalion Vermögensverwaltungs KG, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Munich (Allemagne) sous le numéro de registre HRA 92359, ayant son siège social au Möwenstrasse 51a, 81827 Munich, Allemagne.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Xavier De Cillia

Manager

Référence de publication: 2008111890/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Expanco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 245, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.800.

La nouvelle adresse professionnelle de Madame Sylviane Oury, administrateur et administrateur-délégué, se trouve au 247, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Fiduciaire B+C S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008111952/7759/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

MH Germany Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.308.

Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un contrat de cession intervenue en date du 28 avril 2008

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 28 avril 2008, Mansford Europe Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.465 a transféré 474 parts sociales à la société Mansford Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.341.

Fait à Luxembourg, le 16 Juin 2008.

Graeme Stubbs / Laurence Quévy

Gérant A / Gérante B

Référence de publication: 2008111891/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

SVMO S.A., Société de Vente de Machines Outils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 75.851.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2007

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de NRD SERVICES INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à TORTOLA, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, COLINGTON MANAGEMENT INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à TORTOLA, et CALBURY HOLDING INC., société de droit panaméen, ayant son siège social à PANAMA.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 mai 2008

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer la société NRD SERVICES INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à TORTOLA, administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008111896/506/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Tiar Publications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 141.124.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the first day of July.

Before Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tiar Holdings S.à r.l., a private limited liability company with registered address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 July 2008, in process of registration with the Lu-

xembourg Trade and Companies' Register, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg;

represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 1, 2008,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Tiar Publications S.à r.l" (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form having no par value.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.1. 7.3. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers

such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 If the general meeting of shareholders decided to create two categories of managers (Category A and Category B), the Company will only be bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager.

10.3. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders of the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription-payment

Tiar Holdings S.à r.l, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with no par value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Carlo Schneider, born on 8 June 1967 in Ettelbruck, Conseiller économique, residing in 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, as Category A Manager,
- Charles Tiar, born on 24 July 1946 in Algeria, Managing Director, residing in 37 West 57th Street, #702, New York, NY 10019, USA, as Category B Manager.

2. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier jour de juillet,

Par-devant Maître Joelle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Tiar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, constituée suite à un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2008, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

représentée par Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Tiar Publications S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance, en original, par télégramme, télex, fac-similé ou par courrier électronique, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été nommés, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B), la Société ne sera engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

10.3. La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation

écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Année fiscale et assemblée générale annuelle.

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Tiar Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

- Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, Conseiller économique, demeurant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A,

- Charles Tiar, né le 24 juillet 1946 en Algérie, Président, demeurant au 37 West 57th Street, #702, New York, NY 10019, USA, en qualité de Gérant de Catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Frank STOLZ-PAGE et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC/2008/26980. - Reçu à 0,5 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008112175/7241/550.

(080130374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Bellgrove Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-8085 Bertrange, 29, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 138.349.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 27 juin 2008, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 27 juin 2008:

Madame Gwenaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, en France, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg

2. Démission du Gérant suivant à compter du 27 juin 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELGROVE HOLDING S.à r.l.

Gwenaëlle Cousin

Gérant

Référence de publication: 2008111898/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Kuranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.601.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 août 2008

1. L'assemblée accepte la démission de la société Solon Director Limited, en tant qu'administrateur de la société.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.
3. L'assemblée accepte la démission de la société Solon Management Limited, en tant qu'administrateur de la société.
4. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Gianluca NINNO né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.
5. L'assemblée accepte la démission de Monsieur John B. Mills, en tant qu'administrateur de la société.
6. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant la société Luxembourg Management Services S.à.r.l., avec siège à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.
7. L'assemblée accepte la démission de la société Crown Corporate Services, en tant que Commissaire aux Comptes.
8. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux Comptes sortant en appelant la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S - 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101. Le nouveau Commissaire aux Comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.
9. Le siège social est transféré du 6, rue Adolphe, L-1520 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008112223/6312/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Garibaldi S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.786.

—
- Les associés de la Société ont transférés leur siège social comme suit:

* HEDF Co-Investment S.à r.l.: 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

* Garibaldi GP S.à r.l.: 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

- Le gérant de la Société a transféré son siège social comme suit:

* Garibaldi GP S.à r.l.: 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

106867

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour extrait analytique conforme

Par Garibaldi GP S.à r.l.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2008111899/7832/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Ice Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.995.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 août 2008:

1. L'Assemblée constate la démission des administrateurs suivants:

- Conseils & Management Services S.à r.l.,
- Luxembourg Consult Services Corp - LCS CORP

Et du commissaire:

- CERTIFICA Luxembourg S.à r.l.

2. L'Assemblée décide de nommer administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, avec effet immédiat:

- Monsieur Jacob EDANG, né le 18 avril 1968 à Yabassi, Cameroun, demeurant professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- Madame Valérie RAVET, née le 29 mars 1975 à Mont Saint Martin, France, demeurant professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- Madame Catherine CALVI, née le 6 mai 1969 à Namur, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009.

3. Avec effet immédiat et pour la même période, la société suivante a été élue aux fonctions de Commissaire:

- Mazars, RCS 56248, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

4. Le siège social de la société est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008112341/799/33.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

inside and more, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Helmsange, 94, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 139.967.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 06.08.08 à 15 heures, que les actionnaires ont:

- Décidé de former un Conseil d'administration composé de trois membres par la nomination de deux administrateurs supplémentaires, Monsieur Daniel CARVALHO, employé privé, né le 15 mai 1980, demeurant à L-6114 Junglinster, 19, route d'Echternach et Monsieur Joseph WILWERT, employé privé, né le 13 septembre 1957, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 6, rue John Dolibois.

- Décidé de nommer Monsieur Daniel CARVALHO en qualité d'administrateur-délégué et Madame Ulrike RUST en qualité de Président du Conseil d'administration.

- Décidé que la Société sera en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et celle du Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 06.08.08.
Pour extrait conforme
Le Conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008111901/7343/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Maremco (Morocco) Real Estate Development SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.068.

—
Veuillez noter que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Juin 2008 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte les démissions des personnes suivantes:

- * Mrs Anne Sophie Preud'Homme
- * Mr Amaury Evrard
- * Mrs Véronique Lefebvre

En tant que membres du Conseil de Surveillance, avec effet au 10 Juillet 2007.

- L'assemblée décide de nommer nouveaux membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 Décembre 2007 les personnes suivantes:

* Layca (Management) S.A., ayant son siège social à 2nd Floor, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 591194.

* Naire (Management) S.A., ayant son siège social à 2nd Floor, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 590488.

* Nutan (Management) S.A., ayant son siège social à 2nd Floor, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 590480.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.
SGG Corporate Services SA
412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008112231/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

SOMARLUX, Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.494.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2008

Messieurs Freddy Bracke, August Verdonck et la société NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

La société BDO Compagnie Fiduciaire est renommée Réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008111905/1380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Riverways SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.142.

—
Extrait de l'assemblée générale particulière du 28 juillet 2008

L'Assemblée décide de nommer Melle Kirsten Hansens, employée privée, demeurant 26, Leliënlaan B-2840 Rumst, aux fonctions d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Freddy Bracke, Administrateur
- Anne-Marie Grieder, Administrateur
- Kirsten Hansens, Administrateur
- NOVOLUX S.A. Administrateur, avec comme représentant permanent M. Frank van Bellingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008111906/1380/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Conway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.142.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2008

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Jozef Adriaens, Gary Walker et la société NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

La société BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, est nommée réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008111908/1380/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Riverways SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.142.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008

Messieurs Freddy Bracke, Madame Anne-Marie Grieder et la Société NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs. Monsieur Marc Bruyns est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

CERTIFIE CONFORME

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008111907/1380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Nibsys, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.608.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 2 juillet 2008

01 L'intergralité du capital social

02 L'assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Luc BERRYER de son poste d'administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration ainsi que de la S.A.R.L. INTERNATIONAL CONSULTANCY AND ACCOUNTING SERVICES, en abrégé ICAS, de son poste d'administrateur.

03 L'Assemblée Générale nomme Monsieur Didier LETIEXHE, né le 26 décembre 1967 à VERVIERS et demeurant à B-4830 LIMBOURG, Bellevaux n ° 38 au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué, Madame Anne-Sophie JACQMIN, née le 24 février 1972 à ROCOURT et demeurant à B4802 HEUSY, Avenue Nicolaï n ° 16 au poste d'administrateur ainsi que Monsieur Joël LODOMEZ, né le 12 juillet 1981 à MALMEDY et demeurant à B-4950 WAIMES (Faymonville), rue de la Laiterie n ° 20 au poste d'administrateur. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

Fait à Mamer, le 2 juillet 2008.

Pour la société NIBSYS S.A.

Luc BERREYER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008111910/1611/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Anglo American Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.154.

Le bilan au 14 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008112051/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11415. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Visavis Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 30.611.

Extrait procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 30 juillet 2008

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pascal WAGNER pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats d'administrateurs de Monsieur Pascal WAGNER et de Madame Renée WAGNER-KLEIN pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes de la société Bureau Comptable Pascal Wagner S.A. pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, Adresse professionnelle L-4735 Pétange 81, rue J.B. Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, Adresse professionnelle L-4735 Pétange 81, rue J.B. Gillardin

Mademoiselle Myriam MATHIEU, employée privée demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

Commissaire aux comptes:

Bureau Comptable Pascal WAGNER S.A., 81, rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 30 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008111913/762/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Bosting Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.449.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 03 juillet 2008 et du 10 juillet 2008 de la société BOSTING HOLDING S.à r.l, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter du 04 juillet 2008:

Monsieur Colm Denis Smith, né le 16 novembre 1974 à Dublin, en Irlande, domicilié 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Monsieur Mark Dickinson, né le 26 novembre 1971 à Glossop, au Royaume-Uni, domicilié Blackdown Avenue, The Coach House, Pyrford, Woking GU22 8QG au Royaume-Uni.

2. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 10 juillet 2008:

Mutua (Luxembourg) S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B41471, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

3. Modification de la catégorie de Gérant, évoluant de Gérant à Gérant de classe A pour une durée indéterminée à compter du 04 juillet 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

4. Suite à la cession de parts intervenue en date du 03 juillet 2008 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (Luxembourg) S.A. et BEARSTEAD HOLDING S.à r.l, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (Luxembourg) S.A. domicilié à 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg ne détient plus aucune part sociale dans la Société.

- BEARSTEAD HOLDING S.à r.l. domicilié 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B140448, détient 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOSTING HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2008111916/683/36.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06020. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.873.

En date du 1^{er} novembre 2007, les transferts de parts suivants, ont été effectués:

- 1) L'associé Cadrela Enterprises Limited, avec siège social au 2-4, Arch Makariou, PC 1065 Nicosia, Chypre a transféré:
 - 3750 parts sociales de catégorie A à MACQUARIE BELGIUM TCG SPRL
 - 142 parts sociales de catégorie B à MACQUARIE BELGIUM TCG SPRL
 - 5 parts sociales de catégorie C à MACQUARIE BELGIUM TCG SPRL
- 2) L'associé Jonathan Glassberg, avec adresse à Prospect place, NW3 6QY London, Royaume-Uni, a transféré:
 - 3750 parts sociales de catégorie A à MACQUARIE BELGIUM TCG SPRL
 - 142 parts sociales de catégorie B à MACQUARIE BELGIUM TCG SPRL
 - 5 parts sociales de catégorie C à MACQUARIE BELGIUM TCG SPRL

En conséquence, les associés sont les suivants:

- Cadrela Enterprises Limited, avec siège social au 2-4, Arch Makariou, PC 1065 Nicosia, Chypre avec 15745 parts sociales de catégorie A et 358 parts sociales de catégorie B.
- Jonathan Glassberg, avec adresse à Prospect place, NW3 6QY London, Royaume-Uni, avec 15745 parts sociales de catégorie A et 358 parts sociales de catégorie B.
- MACQUARIE BELGIUM TCG SPRL, avec siège social au 331-333, avenue Louise, 1050, Bruxelles, Belgique, avec 7500 parts sociales de catégorie A, 284 parts sociales de catégorie B et 10 parts sociales de catégorie C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111924/581/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

CCP Investment Board European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.650,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 18 juin 2008

- 1) La démission de Monsieur Fredrik Arneborn comme gérant B de la société, a été acceptée,
- 2) Monsieur Charles Etonde, employé privé, né le 27 Février 1976 à Douala (Cameroune) résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B de la société pour une période illimitée.

POUR PUBLICATION

Pour CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111937/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

TCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 131.840.

Extrait du Procès-Verbal de Assemblée Générale du 29 juillet 2008

L'Assemblée Générale nomme au poste de gérant de classe B, Mr. Frank NKUM, gérant de sociétés, né à Accra, Ghana le 8 mai 1957, domicilié à 3-5, rue Goell, L-5326 Contern, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2008111917/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Latin American Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.308.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsvorsitzender der Latin American Funds S.A. (R.C. B 120308) mit sofortiger Wirkung.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Latin American Funds S.A. (R.C. B 120308) mit sofortiger Wirkung.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der Latin American Funds S.A. (R.C. B 120308) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 19.08.2008.

LCG International S.A. (A.G.)

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Vögele -Verwaltungsratsvorsitzender-

Unterschrift / H. Lehnen / G. Schöbel

Référence de publication: 2008111922/1215/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Dalkia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 28.05.2008 à Luxembourg

L'Assemblée décide de ratifier les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de nommer la société Clybouw et Associés S.à r.l., ayant son siège à 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et représentée par André Clybouw pour une durée d'un an venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008111923/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Robeco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 109.234.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 mai 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Edwin De Weerd, avec adresse professionnelle au 120, Coolsingel, 3000 AZ Rotterdam, Pays-Bas, de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} février 2008.

2. acceptation de la cooptation de Volker Wytzes, avec adresse professionnelle au 120, Coolsingel, 3011 AG Rotterdam, Pays-Bas, au mandat d'administrateur avec effet au 26 septembre 2007 et pour une période venant à échéance lors

de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3. acceptation de la cooptation de Pieter Schuurs, avec adresse professionnelle au 120, Coolsingel, 3000 AZ Rotterdam, Pays-Bas, au poste d'administrateur avec effet au 1^{er} février 2008 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

4. renouvellement du mandat d'administrateur de Adrianus Van Hienen, avec adresse au 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

5. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises de Ernst & Young, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111926/581/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.934.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2008

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke et la société Free Haven Limited sont renommés administrateurs.

Madame Anne-Marie Grieder est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

CERTIFIE CONFORME

Free Haven Limited / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

F. van Bellingen / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2008112088/1380/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

K.S.F.L., Kampf Sport Federatioun Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 51, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg F 7.696.

STATUTS

Entre les clubs désignés ci-dessous:

1. Fight Team Impact
2. Kick-Thai-Boxing Club De Sandsak
3. TBA of Luxembourg

Et tous ceux qui seront admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi.

Titre premier - But et composition

Art. 1^{er}. L'association dite «Kampf Sport Federatioun Lëtzebuerg», regroupant des clubs pratiquant des sports de combat, ci-après dénommée la «KSFL» ou «Fédération» a pour objet:

1) de développer, animer, organiser, contrôler et réglementer la pratique, l'étude et l'enseignement des sports de combat tant amateur que professionnel ainsi que des disciplines qui lui sont associées.

Les modalités de pratique et d'organisation des activités physiques et sportives connexes qui peuvent être associées aux disciplines pratiquées, font l'objet d'une réglementation particulière qui sera annexée au règlement intérieur de la KSFL.

- 2) de concourir à la formation des cadres techniques.
 - 3) de diriger, coordonner et surveiller l'activité des associations sportives adhérentes à la KSFL.
 - 4) de représenter et de défendre les intérêts des sports de combat et de ses disciplines associées, de leurs pratiquants et cadres auprès d'organismes nationaux et internationaux ainsi qu'après des autorités publiques ou tout autre organisme.
- Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social au 51, bd de Verdun, L-2670 Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu par simple décision du Comité Directeur.

Art. 2. Elle comprend également à titre individuel, des personnes physiques dont la candidature est agréée par le Comité Directeur ainsi que des membres donateurs et des membres bienfaiteurs.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la KSFL.

Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit d'assister à l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

Art. 3. Les groupements sportifs affiliés et les membres admis à titre individuel contribuent au fonctionnement à la KSFL par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités de versement sont fixés par l'Assemblée Générale.

Art. 4. La qualité de membre à la KSFL. se perd par la démission.

La radiation est prononcée par le Comité Directeur pour non paiement des cotisations ou pour motif grave.

Art. 5. Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés à la KSFL, aux membres licenciés de ces groupements et aux membres licenciés à la KSFL sont fixées par le règlement intérieur. Elles doivent être choisies parmi les mesures ci-après:

- avertissement -blâme
- pénalité sportive (telle que déclassement, retrait de licence, autres ...)
- pénalité pécuniaire
- suspension
- radiation
- sanction d'intérêt sportif

Les sanctions disciplinaires sont prononcées par le Comité Directeur ou par un organisme à la KSFL ayant reçu délégation du Comité Directeur dans les conditions et les limites fixées par le règlement intérieur.

Toute personne physique ou morale qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire doit être mise à même de préparer sa défense et doit être convoquée devant le Comité Directeur ou l'organe à qui le Comité Directeur a délégué le pouvoir disciplinaire.

Elle peut se faire assister par le défenseur de son choix.

Art. 6. Pour atteindre le but défini par les articles ci-dessus, à la KSFL dispose des moyens d'action suivants:

1) Elle établit tous les règlements techniques concernant la pratique de ses activités ainsi que l'organisation des compétitions correspondantes et veille à leur stricte application.

2) Elle dirige, contrôle et organise directement ou par l'intermédiaire de ses ligues régionales et éventuellement, des associations affiliées, les manifestations de sports de combat (championnats nationaux et rencontres internationales, coupes, open, critères, sélections et autres compétitions, stages d'entraînement ou de formation pédagogique et autres).

3) Elle contrôle le fonctionnement de ses ligues régionales, leur fournit toutes les directives utiles, assure leur liaison et leur apporte son aide matérielle, technique et financière.

4) Elle délivre les licences sportives aux pratiquants groupés au sein des clubs. Les licences sont obligatoires et constituent le seul certificat d'adhésion.

5) Elle prononce les sanctions disciplinaires contre les associations affiliées et les membres licenciés.

6) Elle fournit un appui technique à tout organisme et collectivité s'intéressant à la pratique des sports de combat et de ses disciplines associées

7) Elle organise, dirige et contrôle les examens de grades fédéraux, d'enseignants, de juge et d'arbitre des sports de combat et de ses disciplines associées et il examine les candidatures en vue de la délivrance des diplômes fédéraux. Toutes ces actions étant conformes aux modalités prévues par le règlement technique.

8) Elle surveille la qualité de l'enseignement dans ses associations et groupements affiliés, organise des stages de formation et de perfectionnement pour les enseignants et conseille ceux-ci sur les méthodes de formation des pratiquants.

Titre second - L'assemblée générale

Art. 7. L'Assemblée Générale se compose des représentants des groupements affiliés à la KSFL

Ces représentants doivent être licenciés à la KSFL.

Ils sont élus directement par les groupements affiliés.

En cas d'empêchement, les délégués peuvent donner procuration pour être représentés.

Les membres de la KSFL ont droit à un délégué par tranche de 10 licences. Pour la saison 2008/2009 chaque membre fondateur a droit à 4 délégués et chaque membre coopté à droit à 1 délégué.

Art. 8. L'Assemblée Générale est convoquée par le président à la KSFL.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale à la KSFL.

Elle entend chaque année, les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière à la KSFL.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans.

Elle décide seule des emprunts.

Les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Les procès verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs affiliés à la KSFL par l'intermédiaire du bulletin officiel à la KSFL. ou par lettre.

Titre troisième - Administration

Le Comité Directeur

Art. 9. La KSFL est administré par un Comité Directeur qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe à la Fédération.

Le règlement intérieur peut le charger également d'adopter les règlements sportifs.

Les membres du Comité Directeur sont élus par scrutin secret ou par acclamation, s'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, par l'Assemblée Générale pour une durée de 4 ans.

Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au cours des six mois qui suivent les jeux olympiques d'été.

Art. 10. L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal, par un vote intervenant dans les conditions ci-après:

1) l'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix

2) les deux tiers des membres de l'Assemblée Générale doivent être présents ou représentés

3) la révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Art. 11. Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le président de la Fédération.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 12. Dès l'élection du Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit le président de la Fédération.

Le président est choisi parmi les membres du Comité Directeur sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret à la majorité des suffrages valablement exprimés ou par acclamation s'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir.

Le mandat du président prend fin avec celui du Comité Directeur.

Art. 13. Après l'élection du président par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur distribue en son sein, au scrutin secret ou par acclamation s'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, les fonctions, à savoir au moins, un secrétaire général et un trésorier.

Tout membre qui manque sans excuse valable, à trois séances consécutives du Comité Directeur, perd la qualité de membre du Comité Directeur sur simple décision du Comité Directeur.

Les décisions au Comité Directeur sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 14. Le président de la Fédération préside les Assemblées Générales et le Comité Directeur.

Il ordonnance les dépenses. Il représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Toutefois, la représentation de la KSFL. en justice ne peut être assurée, à défaut du président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

AUTRES ORGANES de la K.S.F.L.

Art. 15. Le Comité Directeur institue des commissions dans des domaines précis et fixe leurs compétences.

Un membre au moins du Comité Directeur doit siéger dans chacune de ces commissions.

Les commissions sont placées sous le contrôle du Comité Directeur.

Titre quatrième - Modification des statuts et dissolution

Art. 16. Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés au Comité, trente jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale.

L'assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si la moitié de ses membres représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour.

La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'Assemblée Générale statue sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

Art. 17. L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de la KSFL que si elle est convoquée spécialement à cet effet.

Elle se prononce dans les conditions prévues pour les modifications des statuts.

Art. 18. En cas de dissolution, les biens de la KSFL reviennent aux associations membres, le nombre de délégués à l'assemblée générale détermine les parts.

Titre cinquième - Surveillance et règlement intérieur

Art. 19. Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'Assemblée Générale.

Titre sixième - Comité directeur et dispositions générales

Art. 20.

Comité directeur

Président: M. Marc Thill, demeurant au 6, rue Martzen, L-7734 Colmar Berg

Secrétaire: M. Frank Ruppert, demeurant au 44, rue du Schlammestee.

Trésorier: M. Gérard Guilhem, demeurant au 8, montée Pilate, L-2336 Luxembourg

Membres: M. Bartolome Aguilera, demeurant au 51, bd de Verdun, L-2370 Luxembourg

M. Steve Differding, demeurant au 34, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus

Art. 21.

Disciplines Pratiquées

Kickboxing, Full Contact, Muay Thai, Mixed Martial Arts, Brazilian Jiu Jitsu, Grappling,

Shootfighting, Shootboxing, Pancrace

La KSFL. se réserve le droit d'agrèer toutes autres disciplines se référant au sport de combat

Art. 22. Fédérations Internationales. La KSFL peut adhérer à des associations ou fédérations internationales.

Marc Thill / Frank Ruppert / Gérard Guilhem.

Référence de publication: 2008112357/9340/172.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00186. - Reçu 322,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Robeco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 109.234.

L'adresse de l'administrateur Adrianus Van Hienen a changé et se trouve désormais au 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111927/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Medical Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.959.

En date du 14 avril 2008, l'associé unique GH Finance Limited, avec siège social au 62, Duchy Road, HG1 2EZ Harrogate, Royaume-Uni, a effectué les transferts de parts suivants:

- cession de 5 100 parts sociales à APIV S.C.S., avec siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, qui les acquiert

- cession de 94 900 parts sociales à Alternative Property Income Venture S.C.A., avec siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, qui les acquiert

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- APIV S.C.S. détient 5 100 parts sociales dans la société

- Alternative Property Income Venture S.C.A. détient 94 900 parts sociales dans la société

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111928/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Team Relocations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 24.402.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 7 août 2008 que la résolution suivante a été adoptée:

- La société KPMG Audit Sàrl, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises avec effet immédiat en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2008 et qui statuera sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111978/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Rail Route Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.660.

Sur base du contrat de cession, de parts sociales de Rail Route Lux SARL, signé le 29 juillet 2008, il résulte que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

JRF Finances SARL: 51 parts sociales

World Rail Company SA: 98 parts sociales

SAS ENTREPRISE GAGNERAUD PERE ET FILS: 347 parts sociales

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008111929/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.136.

Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 11.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as A Manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of three A Managers, Mr Roger E. Smith, Mr Edward Joseph Kisala and Ms Renata Miazga.

August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers

By: Claude Niedner

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 11.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant A de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Edward Joseph Kisala and Mademoiselle Renata Miazga.

13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Par: Claude Niedner

Référence de publication: 2008112451/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09992. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Advent Mango 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 70.100,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.786.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 21 juillet 2008*

- 1) La démission de M. Jean-Louis Camuzat comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) Le nombre de gérants B est passé de 3 à 2.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Advent Mango 4

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111930/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Advent Mango 6, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 81.016,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.788.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 21 juillet 2008*

- 1) La démission de M. Jean-Louis Camuzat comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) Le nombre de gérants B est passé de 3 à 2.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Advent Mango 6

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111931/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

MSEOF Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 117.680.*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 25 juillet 2008*

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 25 juillet 2008, de nommer Emst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et étant enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 88.019, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant le jour de la prochaine approbation des comptes annuels de la Société par le(s) associé(s).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008111980/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Advent Mango 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.967,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.789.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 21 juillet 2008

- 1) La démission de M. Jean-Louis Camuzat comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) Le nombre de gérants B est passé de 3 à 2.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Advent Mango 7

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111932/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

December International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 104.011.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 21 juillet 2008

- 1) La démission de M. Jean-Louis Camuzat comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) Le nombre de gérants B est passé de 3 à 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour December International S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111933/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Detion Luxembourg Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 139.822.

Suite à la démission au 27 juin 2008 de Mlle Laura LAINE, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de sa fonction de Gérant A de la société Detion Luxembourg Holdings S.à r.l., le conseil de gérance se compose comme suit:

1. M. Ari Danielsson, Gérant A
2. M. Marc Lefèbvre, Gérant B
3. M. Ole Hartmann Christensen, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Detion Luxembourg Holdings S.à r.l.

Ari Danielsson

Gérant A

Référence de publication: 2008111982/7605/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Advent Mango 5, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 93.269,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.787.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 21 juillet 2008

- 1) La démission de M. Jean-Louis Camuzat comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) Le nombre de gérants B est passé de 3 à 2.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Advent Mango 5

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111934/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Mourant Luxembourg S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 88.409.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 25 juillet 2008

- La démission de Mme Julia Chapman en tant qu'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 25 juillet 2008.

- M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes au 30 septembre 2008.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Brian McMahon, Monsieur Ian Lambert et Monsieur Andreas Demmel.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111935/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Aigle Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.578.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée des associés du 27 juin 2008

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes d'Ernst & Young, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période statutaire de trois ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des associés en 2011.

Pour la société

AIGLE AVIATION S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008111939/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

EN-NEO Solar GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 141.108.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft „EN-NEO NEW ENERGY AG“ mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 25. Juni 2008 (Nummer 29.240 seines Repertoriums), hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder,

- Herrn Erich Josef GASBER, Bauingenieur, wohnhaft in à D-54296 Trier, Am Trimmelter Hof 181 (Bundesrepublik Deutschland);

- Herrn Mario KÖHL, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Löllberg 12, (Bundesrepublik Deutschland);
welche die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift verpflichten.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "EN-NEO SOLAR GmbH".

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist Verwalten und Betreiber von Anlagen, die Strom aus regenerativen Energien erzeugen.

Sie kann auch als Komplementär in Gesellschaften fungieren, die den gleichen Gesellschaftszweck ausüben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125) Geschäftsanteile zu je EINHUNDERT EURO (EUR 100,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile wurden von der Gesellschaft EN-NEO NEW ENERGY AG, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert EURO (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Harald Rudolf SPANG, Kaufmann, geboren in Wittlich (Deutschland), am 3. November 1966, wohnhaft in D-54472 Monzefeld, Am Brederborn 18 (Bundesrepublik Deutschland);
- Herr Erich Josef GASBER, Bauingenieur, geboren in Heidenburg (Deutschland), am 7. Januar 1959, wohnhaft in à D-54296 Trier, Am Trimmeiter Hof 181 (Bundesrepublik Deutschland).

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer.

Sie können ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: Gasber, Köhl, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 juillet 2008. LAC/2008/28248. — Reçu à 0,5 %: sixty-two euros fifty cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Juli 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008111693/202/113.

(080129737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Archimédial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.833.

L'an deux mille huit, le cinq août,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCHIMEDIAL S.A., ayant son ancien siège social à MAMER, 53, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 76.833,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Capellen, en date du 21 juin 2000,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 23 novembre 2000, numéro 856, page 41.072,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 15 avril 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 15 mai 2008, numéro 1181, page 56.646,

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Denise WILLEMET, demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS DA SILVA.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadine CLOSTER, épouse RODENBOUR.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement du siège social de la dite société pour le transférer à la nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de ARCHIMEDIAL S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social dans la commune de Koerich.»

2.- Acceptation de la démission de l'actuel commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE & EXPERTISES (Luxembourg) SA avec effet au jour des présentes.

3.- Nomination de Madame Marie HERTOGHE, née le 27 janvier 1956 à Wilrijk (Belgique), demeurant à CB 249 IMPINGTON/CAMBRIDGE, 69 New Road, en qualité de commissaire aux comptes avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée.

4.- Acceptation de la démission de Madame Marie DIERCKXSENS, née le 30 octobre 1931 à Berchem (Belgique), demeurant à B-2016 ANVERS, avec effet au jour des présentes en sa qualité d'administrateur de la dite société, avec pleine et entière décharge à accorder à Madame DIERCKXSENS pour sa gestion effectuée du jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

5.- Acceptation de la démission de Madame Marie DIERCKXSENS, née le 30 octobre 1931 à Berchem (Belgique), demeurant à B-2016 ANVERS, avec effet au jour des présentes en sa qualité d'administrateur-délégué de la dite société avec pleine et entière décharge à accorder à Madame DIERCKXSENS pour sa gestion effectuée du jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

6.- Acceptation de la démission de Madame Marie dite Christine HERTOGHE, née le 27 janvier 1956 à Wilrijk (Belgique), demeurant à CB 249 IMPINGTON/CAMBRIDGE, 69 New Road avec effet au jour des présentes en sa qualité d'administrateur de la dite société avec pleine et entière décharge à accorder à Madame HERTOGHE pour sa gestion effectuée du jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

7.- Nomination en qualité d'administrateur de la dite société avec effet au jour des présentes de Madame Marie-Denise WILLEMET, née le 18 juillet 1955 à Arlon, demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon et jusqu'à l'assemblée générale ayant lieu en 2013.

8.- Confirmation du mandat de Madame Claude MAHAUX en sa qualité d'administrateur

9.- Changement de l'article 8 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Pour le cas où la société est constituée par un seul actionnaire ou bien pour le cas où l'assemblée générale constate qu'il n'existe qu'un seul actionnaire, la société peut être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à ce que l'assemblée générale constate qu'il existe plus qu'un seul actionnaire.

Si la société a plus qu'un actionnaire, elle est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Toute référence des présents statuts au conseil d'administration constitue une référence à l'administrateur unique au cas où la société ne dispose que d'un seul actionnaire et ce aussi longtemps que la dite société ne dispose que d'un seul actionnaire."

L'assemblée générale constate qu'actuellement le seul actionnaire de la société prédite est Monsieur Thierry HERTOGHE,

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de ARCHIMEDIAL S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social dans la commune de Koerich.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir la société anonyme FIDUCIAIRE & EXPERTISES (Luxembourg) SA, établie et ayant son siège social à L-8211 MAMER, 53, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 70.909.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix la démission de Madame Marie DIERCKXSENS, née le 30 octobre 1931 à Berchem (Belgique), demeurant à B-2016 ANVERS, avec effet au jour des présentes en sa qualité d'administrateur de la dite société.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour sa gestion effectuée depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix la démission de Madame Marie DIERCKXSENS, née le 30 octobre 1931 à Berchem (Belgique), demeurant à B-2016 ANVERS, avec effet au jour des présentes en sa qualité d'administrateur-délégué de la dite société.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour sa gestion effectuée depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix la démission de Madame Christine HERTOEGHE, née le 27 janvier 1956 à Wilrijk (Belgique), demeurant à CB 249 IMPINGTON/CAMBRIDGE, 69 New Road, avec effet au jour des présentes en sa qualité d'administrateur de la dite société.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour sa gestion effectuée depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

106887

Septième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de nommer Madame Marie HERTOGHE, née le 27 janvier 1956 à Wilrijk (Belgique), demeurant à CB 249 IMPINGTON/CAMBRIDGE, 69 New Road, à la fonction de commissaire aux comptes et ce avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'assemblée générale confirme à l'unanimité des voix le mandat de Madame Claude MAHAUX en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ayant lieu en 2013.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Madame Claude MAHAUX.

Neuvième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de nommer en qualité d'administrateur Madame Marie-Denise WILLEMET, née le 18 juillet 1955 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 4 rue d'Arlon et jusqu'à l'assemblée générale ayant lieu en 2013.

Dixième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer l'article 8 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Pour le cas où la société est constituée par un seul actionnaire ou bien pour le cas où l'assemblée générale constate qu'il n'existe qu'un seul actionnaire, la société peut être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à ce que l'assemblée générale constate qu'il existe plus qu'un seul actionnaire.

Si la société a plus qu'un actionnaire, elle est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Toute référence des présents statuts au conseil d'administration constitue une référence à l'administrateur unique au cas où la société ne dispose que d'un seul actionnaire et ce aussi longtemps que la dite société ne dispose que d'un seul actionnaire."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent euros (1.200.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Willemet, Ramos Da Silva, Closter, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 août 2008. Relation: RED/2008/997. — Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 20 août 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008111727/7851/145.

(080129789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Nile Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.711.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/8/08.

Signature.

Référence de publication: 2008112058/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07885. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 222.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.227.

In the year two thousand and eight on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette.

There appears:

MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, registered on the Records of the Island of Guernsey under number 46854, here represented by Ms. Sophie Henry-on, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in July 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 128.227, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 1424 of July 11, 2007, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 1233 of May 21, 2008.

II. The Company's share capital is presently set at one hundred forty-one thousand three hundred British Pounds (£ 141,300.-) divided into one thousand four hundred thirteen (1,413) shares, all with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of eighty thousand seven hundred British Pounds (£ 80,700.-) to raise it from its present amount of one hundred forty-one thousand three hundred British Pounds (£ 141,300.-) to two hundred twenty-two thousand British Pounds (£ 222,000.-) by creation and issue of eight hundred seven (807) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

The sole shareholder, MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 Limited, prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of eighty thousand seven hundred British Pounds (£ 80,700.-) together with a share premium in the amount of twenty-five British Pounds and seventy-five pence (£ 25.75), and fully pays them up by contribution in cash in the amount of eighty thousand seven hundred twenty-five British Pounds and seventy-five pence (£ 80,725.75).

The amount of eighty thousand seven hundred twenty-five British Pounds and seventy-five pence (£ 80,725.75) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at two hundred twenty-two thousand British Pounds (£ 222,000.-) represented by two thousand two hundred twenty (2,220) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

A comparu:

MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 Limited, une company limited by shares constituée et existante en vertu du droit de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, enregistrée auprès des Records of the Island of Guernsey sous le numéro 46854, ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2008. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.227, et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1424 du 11 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1233 du 21 mai 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante et un mille trois cents Livres Sterling (£ 141.300,-) divisé en mille quatre cent treize (1.413) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt mille sept cents Livres Sterling (£ 80.700,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante et un mille trois cents Livres Sterling (£ 141.300,-) à deux cent vingt-deux mille Livres Sterling (£ 222.000,-) par la création et l'émission de huit cent sept (807) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Souscription - Libération

L'associé unique, MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 Limited, susnommé, souscrit la totalité des Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale totale de quatre-vingt mille sept cents Livres Sterling (£ 80.700,-) avec une prime d'émission d'un montant de vingt-cinq Livres Sterling et soixante-quinze pence (£ 25,75), et les libère intégralement par apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille sept cent vingt-cinq Livres Sterling et soixante-quinze pence (£ 80.725,75).

Un montant de quatre-vingt mille sept cent vingt-cinq Livres Sterling et soixante-quinze pence (£ 80.725,75-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-deux mille Livres Sterling (£ 222.000,-) représenté par deux mille deux cent vingt (2.220) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (€ 2.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 AOÛT 2008, Relation: EAC/2008/10980. — Reçu cinq cent seize euros quatre-vingt-deux cents 103.363,- à 0,5% = 516,82.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008111728/219/113.

(080129708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.288.400,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.357.

In the year two thousand and eight on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette.

There appears:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.227, here represented by Ms. Sophie Henryon, privat employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 10, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 128.357, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 1476 of July 17, 2007, which articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 1225 of May 21, 2008.

II. The Company's share capital is presently set at eight hundred four thousand seven hundred British Pounds (£ 804,700.-) divided into eight thousand forty-seven (8,047) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of four hundred eighty-three thousand seven hundred British Pounds (£ 483,700.-) to raise it from its present amount of eight hundred four thousand seven hundred British Pounds (£ 804,700.-) to one million two hundred eighty-eight thousand four hundred British Pounds (£ 1,288,400.-) by creation and issue of four thousand eight hundred thirty-seven (4,837) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each (the "New Shares").

Subscription - payment

The sole shareholder, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of four hundred eighty-three thousand seven hundred British Pounds (£ 483,700.-) together with a share premium in the amount of fifty-one British Pounds and seventy-five pence (£ 51.75), and fully pays them up by contribution in cash in the total amount of four hundred eighty-three thousand seven hundred fifty-one British Pounds and seventy-five pence (£ 483,751.75).

The amount of four hundred eighty-three thousand seven hundred fifty-one British Pounds and seventy-five pence (£ 483,751.75) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one million two hundred eighty-eight thousand four hundred British Pounds (£ 1,288,400.-) represented by twelve thousand eight hundred eighty-four (12,884) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each."

106891

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately four thousand five hundred Euro (€ 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

A comparu:

Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu du droit du Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.227, ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.357, et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1476 du 17 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1225 du 21 mai 2008.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à huit cent quatre mille sept cents Livres Sterling (£ 804.700,-) divisé en huit mille quarante-sept (8.047) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cents Livres Sterling (£ 483.700,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre mille sept cents Livres Sterling (£ 804.700,-) à un million deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cents Livres Sterling (£ 1.288.400,-) par la création et l'émission de quatre mille huit cent trente-sept (4.837) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Souscription - libération

L'associé unique, Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l., susnommé, souscrit la totalité des Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale totale de quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cents Livres Sterling (£ 483.700,-) avec une prime d'émission d'un montant de cinquante et une Livres Sterling et soixante-quinze pence (£ 51,75), et les libère intégralement par apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante et une Livres Sterling et soixante-quinze pence (£ 483.751,75).

Un montant de quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante et une Livres Sterling et soixante-quinze pence (£ 483.751,75) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cents Livres Sterling (£ 1.288.400,-) représenté par douze mille huit cent quatre-vingt-quatre (12.884) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents Euro (€ 4.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/10982. — Reçu trois mille quatre-vingt-dix-sept euros quatre cents 619.408 €, - à 0,5% = 3097,04 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008111729/219/118.

(080129714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Terra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.090.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Cesar ZARAGOZA LOPEZ, commerçant, demeurant au 1105, C. Perugia, Fracc Cumbres 25270, Saltillo COAH, Mexique,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; la prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - siège - durée - objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TERRA INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur

comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 mars à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Cesar ZARAGOZA LOPEZ, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDET, administrateur de sociétés, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, Présidente du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
 - c) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch/Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
 - 4) La durée des mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
 - 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg
- DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008. Relation GRE/2008/3493. — Cent cinquante-cinq euros 0,5%: 155,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008111705/231/215.

(080129618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 224.175,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 7 août 2008, que TK II ColInvest, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.553 a reçu:

- 218 parts sociales de catégorie E de Triton Fund II LP, une société de droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX enregistrée sous le numéro 701,
- 5 parts sociales de catégorie E de Two Triton Fund F&F LP, une société de droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX enregistrée sous le numéro 702,
- 7 parts sociales de catégorie E de Two Triton Fund (Executives) LP, une société de droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX enregistrée sous le numéro 704,
- 5 parts sociales de catégorie E de Two Triton Fund F&F No 2 LP, une société de droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX enregistrée sous le numéro 767.

Suite à cette cession les parts sociales de catégorie E sont réparties comme suit:

- Triton Fund II LP: 7.392 parts sociales de catégorie E
- Two Triton Fund (Executives) LP: 223 parts sociales de catégorie E
- Two Triton Fund F&F LP: 177 parts sociales de catégorie E
- Two Triton Fund F&F No2 LP: 176 parts sociales de catégorie E
- TK II ColInvest S.à r.l.: 624 parts sociales de catégorie E

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111936/1649/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

EPF Garden Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.538.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112066/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12229. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.